

Mai
2023



AOPQ
ORTHÉSISTES PROTHÉSISTES

**Mémoire déposé dans
le cadre des consultations
sur le Projet de loi 15**

*Loi visant à rendre le système
de santé et de services sociaux
plus efficace*



Table des matières

L'Association des Orthésistes et des Prothésistes du Québec	4
Un rôle actif dans la refonte du système de santé	5
De la tête aux pieds	5
Réduire les listes d'attente et désengorger les hôpitaux	7
Viser l'efficience	8
Améliorer la performance des finances publiques	8
Planifier les finances et le vieillissement	8
Rendre le secteur privé redevable	9
Revisiter le cadre légal des milieux de travail des orthésistes et des prothésistes	9
Mettre à jour la Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes et des tissus (c. L-0.2)	9
Aider le système à aller mieux	10



Les laboratoires
du secteur privé
dans l'appareillage,
c'est 80% de tous
les services offerts
au Québec.

Les membres de
l'AOPQ travaillent en
interdisciplinarité avec
d'autres professionnels
de la santé. Ils réduisent
les temps d'attente,
de l'ordonnance à
la livraison.

L'AOPQ participe
à la promotion
de l'efficacité et
de la pleine
connaissance
du terrain.

Le travail des
orthésistes et
des prothésistes,
un élément essentiel
pour désengorger le
système de santé.

L'orthésiste-prothésiste est le
seul professionnel reconnu comme
dispensateur auprès de la Régie de
l'assurance maladie du Québec pour
le programme d'appareils suppléant
à une déficience physique et il a
aussi une reconnaissance dans
le programme lymphoedème,
de la tête aux pieds.





L'Association des Orthésistes et des Prothésistes du Québec

L'Association des Orthésistes et des Prothésistes du Québec (ci-après l'AOPQ) représente 164 orthésistes-prothésistes pratiquant dans le secteur public et le secteur privé, 69 laboratoires privés offrant plus de 200 points de service à travers le Québec et le Nouveau-Brunswick, 2 collèges d'enseignement et 1 centre de réadaptation.

La profession est encadrée par l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ). Tous les orthésistes et les prothésistes du Québec sont tenus de posséder un permis de pour pratiquer.

L'apport des laboratoires du secteur privé dans l'appareillage correspond à 80% de tous les services offerts au Québec.

Dans un contexte où la population est de plus en plus vieillissante, 25% de la population sera âgée de 65 ans et plus en 2030¹, il est à prévoir qu'une augmentation de ce type d'appareillage sera de plus en plus en demande. L'utilité des orthésistes et des prothésistes dans le système de santé devient donc incontournable pour réduire les listes d'attente.



¹ INSPQ, Centre d'expertise et de référence en santé publique. <https://www.inspq.qc.ca/santescopes/syntheses/population-agee-65-ans-plus#:~:text=En%202021%2C%2020%2C5%20%25,de%2065%20ans%20et%20plus.>

Un rôle actif dans la refonte du système de santé

L'Association des Orthésistes et des Prothésistes du Québec (AOPQ) souhaite démontrer, dans ce mémoire, que le potentiel du travail quotidien tout comme celui à long terme des orthésistes et des prothésistes constitue un élément essentiel dans un système de santé efficace et contribue au désengorgement du système.

Nous profitons de cette importante refonte du système de soins au Québec, initiée par le projet de loi 15, pour informer les parties prenantes du rôle de nos professionnels en ce qu'ils participent d'une meilleure efficacité et qu'ils sont garant d'une plus grande mobilité, de leurs patients, tout comme du système.

De la tête aux pieds

Un orthésiste-prothésiste membre de l'Ordre des technologues professionnels du Québec est un professionnel de la santé diplômé en orthèses-prothèses et soins orthopédiques et spécialisé pour tous les appareils orthopédiques. Ceux-ci incluent, sans que cette liste soit exhaustive, les orthèses et les prothèses, l'aide à la marche et à la verticalisation, l'aide à domicile, les vêtements et les bas de compression et les fauteuils roulants.

L'orthésiste-prothésiste est le seul professionnel reconnu comme dispensateur auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec pour le programme d'appareils suppléant à une déficience physique et il a aussi une reconnaissance dans le programme lymphoedème, et cela, de la tête aux pieds. Il détient la formation nécessaire pour effectuer l'évaluation biomécanique du corps dans le but de fabriquer, concevoir, réparer et ajuster tout appareil orthopédique (orthèse orthopédique, orthèse du pied, orthèse cutanée, prothèse orthopédique) et tout appareil suppléant à une déficience physique.

L'orthésiste-prothésiste peut exercer sa pratique dans un laboratoire privé ou en établissement. Seuls les orthésistes et les prothésistes du secteur privé sont appelés à se déplacer sur les lieux de soins du patient à toute heure du jour ou de la nuit.



✓ **Médecin spécialiste**

S'il choisit un Centre de réadaptation en déficience comme lieu de dispensation, un patient ayant obtenu une ordonnance médicale d'un médecin spécialiste pour un appareil remboursé par le programme RAMQ devra attendre minimalement trois mois pour une première consultation. À cela, il faut ajouter quelques semaines d'attente pour la conception et la fabrication et quelques jours pour la livraison.

✓ **Omnipraticien avec privilèges**

Un patient ayant obtenu une ordonnance médicale d'un omnipraticien avec des privilèges pour un appareil orthopédique prévu dans le programme ASDP de la RAMQ, n'a que seul choix de prendre rendez-vous dans un Centre de réadaptation en déficience pour faire exécuter l'ordonnance. Plusieurs mois seront nécessaires entre la première consultation (évaluation biomécanique, prise de mesure) et la livraison.

✓ **Urgences**

Un patient victime d'un accident qui arrive à l'urgence en pleine nuit un jour de fin de semaine et qui requiert une immobilisation ne peut être pris en charge par un professionnel du réseau public. Seul l'orthésiste-prothésiste rattaché à un laboratoire privé est autorisé à se déplacer, faisant de ces professionnels des acteurs essentiels pour soigner ce type de cas urgent.

✓ **Chirurgien orthopédique**

Dans le cas d'un patient qui nécessite une immobilisation avec une orthèse appelée « veste Halo ». Le chirurgien orthopédique devra être accompagné de l'orthésiste-prothésiste afin de procéder à l'installation de l'appareil. Seul l'orthésiste-prothésiste du secteur privé est autorisé à se déplacer.

Avec un processus d'attribution révisé, une équipe d'orthésistes-prothésistes pratiquant au sein d'un laboratoire privé de la région du patient pourra effectuer le travail dans un délai raisonnable d'une semaine.

Dans le rapport 2021-2022 du Vérificateur général du Québec, dont un chapitre était consacré aux appareils suppléant à une déficience physique liée à la motricité, le Vérificateur donnait cette définition qui résume bien l'importance du rôle de l'orthésiste-prothésiste en tant que dispensateur d'appareils dans ce que le gouvernement du Québec souhaite mettre en oeuvre avec un système de santé renouvelé :



Les appareils suppléant à une déficience physique permettent de la corriger ou de compenser une incapacité. Ils maximisent l'autonomie des personnes, leur intégration sociale, scolaire et professionnelle, et assurent leur sécurité et leur maintien dans leur milieu de vie².

Les membres de l'AOPQ travaillent en interdisciplinarité avec plusieurs professionnels de la santé afin de réduire de façon considérable le temps d'attente du patient, de l'ordonnance médicale jusqu'à la livraison de l'aide. Ce pourquoi nous voulons faire connaître la contribution des orthésistes et des prothésistes à l'efficacité du système de santé.

Réduire les listes d'attente et désengorger les hôpitaux

En prodiguant les soins in situ, de l'évaluation à la conception, les orthésistes-prothésistes professionnels en orthèses et en prothèses permettent de régler d'importants problèmes de mobilité, et font en sorte que les patients puissent retourner plus rapidement à domicile.

Par une meilleure intégration de nos professionnels aux soins des patients qui nécessitent ces types d'appareillages, nous constatons que des étages d'établissements de santé pourraient être considérablement libérés. Retrouver la dignité est fondamental pour des patients qui sont en manque de mobilité ; c'est une valeur essentielle de l'AOPQ et c'est le pilier de la mission des orthésistes-prothèses.

2 Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2021-2022.
https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/179/vgq_novembre2021_complet_web.pdf

Viser l'efficience

Dans un souci d'efficacité des processus qui composent le système de soins du Québec, la vocation de l'AOPQ est de trouver les meilleures solutions innovantes pour que les patients retrouvent leur autonomie, et ce, dans la plus grande simplicité possible. Forte de son expérience dans plusieurs des comités de travail du ministère de la Santé et des Services sociaux depuis plusieurs années et à collaborer avec les équipes en place afin que les meilleures pratiques soient mises de l'avant, notre association œuvre de près pour l'accomplissement d'une vision positive et efficiente des soins de santé.

Améliorer la performance des finances publiques

Planifier les finances et le vieillissement

Dans le rapport qu'il soumettait à l'Assemblée nationale en novembre 2021, le Vérificateur général du Québec soulignait à juste titre l'importance de l'adéquation entre la gestion des finances publiques et le vieillissement de la population.

Un audit de performance, rappelons-nous, faisait état de trois constats que nous souhaitons rappeler dans l'exercice de recouvrement de l'efficacité du système de santé :

1. Le processus d'attribution d'une aide à la motricité est lourd et complexe, et il ne favorise pas l'accès à celle-ci au moment opportun.
2. Certaines pratiques administratives et exigences réglementaires contribuent à l'augmentation des coûts des services qui sont préalables à l'attribution d'une aide à la motricité.
3. Le MSSS ne propose pas les correctifs nécessaires pour améliorer l'efficience du processus d'attribution d'une aide à la motricité et mieux répondre aux besoins des usagers, puisqu'il n'a pas de vision complète de la situation et des enjeux.

Les travaux effectués par l'AOPQ depuis les dernières années vont en ce sens, c'est-à-dire qu'ils participent activement à promouvoir, auprès du gouvernement, cette vision d'efficience et de pleine connaissance des enjeux vécus sur le terrain.

Rendre le secteur privé redevable

À l’instar du Vérificateur général du Québec, qui témoignait à cette consultation, nous sommes d’avis que son accès aux finances, autant pour les établissements publics que privés, ne doit pas être limité et que le plein exercice de son rôle soit facilité. En tant qu’association représentant la grande majorité du secteur privé au Québec, nous sommes plus que d’accord à ce que de meilleures dispositions soient intégrées dans cette nouvelle loi à propos du devoir de fournir les états financiers ainsi que toute information jugée pertinente et nécessaire par le Vérificateur. Cela, pensons-nous, est garant d’une équité entre les services dispensés par nos laboratoires ainsi que ceux du secteur public.

Revisiter le cadre légal des milieux de travail des orthésistes et des prothésistes

Mettre à jour la Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes et des tissus (c. L-0.2)

Dans un mémoire déposé en 2018 pour le projet de loi 118 – Loi sur les laboratoires médicaux, les centres de services orthopédiques et les centres de physiologie respiratoire exploités par une entité autre qu’un établissement de santé et de services sociaux, l’AOPQ soulignait alors l’urgent besoin de moderniser le cadre légal des laboratoires orthopédiques afin que chaque lieu de service soit redevable au laboratoire principal. Ce projet de loi est finalement mort au feuillet en 2018.

La Loi sur les laboratoires médicaux date de plus de 30 ans. Auparavant, les entreprises n’avaient qu’un seul point de service et tout se faisait au même endroit. Depuis, les structures des entreprises ont considérablement changé, il y a des investisseurs, des centrales uniquement dédiées à la fabrication, des points de services, des succursales, etc. Il y a aussi beaucoup de prête-noms et des cas où l’employeur n’a pas les qualifications pour obtenir un permis. Il est donc nécessaire que les nouvelles entités soient redevables au siège social qui détient le permis de laboratoire.

En tant que responsable de l’émission des permis de laboratoire en orthèses et prothèses orthopédiques et en orthèses du pied, la modernisation de la Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes et des tissus (c. L-0.2) et son Règlement d’application permettra à Santé Québec de se munir de mécanismes légaux pour la mise en application et la surveillance des permis de laboratoires.

C’est dans cet esprit que nous souhaitons que les décideurs soient sensibilisés à l’importance de respecter les actes autorisés par une prescription, pour une profession donnée.

Aider le système à aller mieux

L'AOPQ salue la volonté du gouvernement d'aller de l'avant avec un projet de loi d'une telle envergure ayant pour ambition de moderniser les soins de santé au Québec. C'est dans cet esprit que l'AOPQ souhaite réitérer son aide et sa pleine collaboration au gouvernement afin de contribuer au désengorgement général du système, à redonner la pleine autonomie aux patients de tous âges et au recouvrement de la mobilité d'une population de plus en plus vieillissante. Nous répondons présents afin de revoir le rôle et la représentation de la profession d'orthésistes-prothésistes au sein du réseau de la santé.





ASSOCIATION DES ORTHÉSISTES
ET DES PROTHÉSISTES DU QUÉBEC

715-A chemin des Pères
Magog (Québec) J1X 7Y6
(514) 396-9303

info@aopq.ca
orthese.com